

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

AVIS N° 2021-64

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2 ;

Vu le projet d'ordonnance relatif aux conditions de navigation des navires autonomes et des drones maritimes ;

En ayant délibéré lors de sa séance du 14 septembre 2021,

Émet un avis favorable sur le projet d'ordonnance susvisé.

Fait le 14 septembre 2021.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

Le Président,



Sébastien RASPILLER